



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 avril 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Vingt-huitième session extraordinaire

Genève, 17 juin 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Célébration du cinquantième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
3. Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième session extraordinaire.

GE.14-50383 (F) 110414 140414



* 1 4 5 0 3 8 3 *

Merci de recycler



II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire de la session figure ci-dessus.

Documentation

TD/B(S-XXVIII)/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 2

Célébration du cinquantième anniversaire de la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

2. Le Conseil économique et social a recommandé la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans sa résolution 917 (XXXIV), qui a été approuvée en décembre 1962 par l'Assemblée générale dans la résolution 1785 (XVII). Lorsque, le 16 juin 1964, la session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est achevée, l'une des propositions était de créer un organe permanent – la CNUCED – qui serait chargé de s'occuper des questions liées au commerce international et au développement.

3. Pendant la session extraordinaire du 17 juin 2014, les membres du Conseil du commerce et du développement se réuniront pour célébrer le cinquantième anniversaire de cette décision historique. Des déclarations seront prononcées par les intervenants ci-après:

a) Message de bienvenue et observations liminaires de M. Triyono Wibowo, Président du Conseil du commerce et du développement;

b) Déclaration liminaire de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

c) Observations liminaires de M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED;

d) Déclaration de M^{me} Simonetta Sommaruga, Vice-Présidente et Conseillère fédérale de la Suisse;

e) Déclaration de M. Hamad Bin Abdulaziz Al-Kuwari, Président de la treizième session de la Conférence (à confirmer).

4. Les États membres de la CNUCED auront la possibilité de prononcer des déclarations après les déclarations liminaires.

Point 3

Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième session extraordinaire

5. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingt-huitième session extraordinaire.